



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

SÉANCE D'AJOURNEMENT

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à l'hôtel de ville, située au 2870, boulevard du Curé-Labelle à Prévost, le vendredi 12 juin 2015 à 12h.

SONT PRÉSENTS :

M. Gaétan Bordeleau, conseiller
Mme Danielle Léger, conseillère
M. Claude Leroux, conseiller
Mme Brigitte Paquette, conseillère
M. Joël Badertscher, conseiller

EST ABSENT :

M. Gilbert Brunet, conseiller

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Germain Richer, maire, le tout en conformité avec les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

1.

1.1

20412-06-15

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Brigitte Paquette
Appuyé par Mme Danielle Léger

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente
séance soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vote pour : 5
Vote contre : 0
Vote abstention : 0

14705



No de résolution

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

11.
11.1
20413-06-15

GESTION DE PERSONNEL – DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire combler le poste de directeur des infrastructures;

CONSIDÉRANT le mandat confié par le conseil municipal à la firme *Raymond Chabot ressources humaines*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines en date du 4 juin 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation de Me Laurent Laberge, avocat O.M.A., directeur des affaires juridiques et greffier, agissant aux présentes à titre de directeur général par intérim, en date du 5 juin 2015;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. Gaétan Bordeleau
Appuyé par Mme Danielle Léger

ET IL EST RÉSOLU :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, conjointement avec le directeur général à signer un contrat de travail pour l'embauche de monsieur Normand Brisebois, à compter du 15 juin 2015, pour agir à titre de directeur des infrastructures aux conditions de travail recommandées par le comité des ressources humaines et le directeur général par intérim.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vote pour : 5
Vote contre : 0
Vote abstention : 0

15.
15.1
20414-06-15

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Brigitte Paquette
Appuyé par M. Gaétan Bordeleau

